

## République et Canton de Neuchâtel

# COMMUNE DE LA TENE

#### **CONSEIL GENERAL**

# Séance extraordinaire du jeudi 17 mars 2011 à 20 h 00 à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

#### Convocation

### Ordre du jour :

- 1 Appel
- 2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2011
- 3 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation de l'arrêté concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales, du 11 juin 2009 (indemnité au secrétaire des visites de conformité des bâtiments)
- 4 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant la distribution de l'eau, du 18 mars 2009
- 5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement concernant l'évacuation des eaux
- 6 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles
- 7 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 95'000 francs en vue de diverses rénovations et améliorations des installations de l'Espace Perrier
- 8 Proposition du groupe Libéral-Radical relative à la suppléance des membres du Conseil général et prise de position du Conseil communal
- 9 Autres motions et propositions
- 10 Réponse du Conseil communal à la question du 11 janvier 2011 du groupe socialiste, déposée par Eric Flury et intitulée : Quels projets de rapprochements
- 11 Autres interpellations et questions
- 12 Lettres et pétitions
- 13 a) Communications du Conseil communal
  - b) Communications du bureau du Conseil général
- 14 Divers

La Tène, le 21 février 2011

**CONSEIL GENERAL** 

### Annexes: documentation usuelle

Rappels : Extrait art. 47<sup>1</sup> du Règlement général de commune : Empêchement <sup>1</sup> Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).